

## La composition instrumentale et électro-acoustique

### CYCLE D'INITIATION

<b>organisation des études</b>	<p><b>Durée du cycle d'initiation : 1 à 2 ans</b></p> <p>Les étudiants admis en initiation suivent les cours collectifs de composition et d'analyse de partitions, et assistent à toutes les séances animées par des personnalités invitées. Ils peuvent également préparer pendant ce cursus les UV d'analyse et d'orchestration. Le Directeur, sur avis favorable du professeur, peut accorder une seconde année d'initiation.</p>
<b>admission inscription</b>	<p><b>L'admission dans ce cycle se fait sur concours :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecriture : harmonisation d'un choral (2 heures)</li> <li>- Culture musicale : reconnaissance de 10 courts extraits musicaux.</li> <li>- Analyse d'une partition classique ou romantique (3 heures)</li> </ul>

### CYCLE SPECIALISE (DEM)

<b>admission inscription</b>	<p><b>Durée du cycle spécialisé : 2 à 3 ans</b></p> <p><b>L'admission dans ce cycle se fait sur concours.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecriture : harmonisation d'un choral (2 heures)</li> <li>- Culture musicale : reconnaissance de 10 courts extraits musicaux.</li> <li>- Analyse d'une partition du 20<sup>e</sup> siècle (3 heures)</li> <li>- Entretien : présentation et écoute d'œuvres du candidat.</li> </ul>		
<b>organisation des études</b>	<p>Les étudiants admis en cycle spécialisé suivent les cours collectifs de composition et d'analyse de partitions, et assistent à toutes les séances animées par des personnalités invitées. Ils suivent également les classes d'orchestration et d'électro-acoustique pour l'obtention de leurs UV. Les œuvres des étudiants peuvent être interprétées dans les cours publics, ateliers ou concerts (solos, musique d'ensemble dirigée ou non). Ces œuvres sont enregistrées.</p>		
<b>suivi pédagogique</b>	<p><b>Les échéances de fin d'année</b></p> <table border="1" data-bbox="435 1570 1461 1697"> <tr> <td data-bbox="435 1603 691 1697"> <p>↪ <b>Examen de fin de cycle</b> (en 2<sup>e</sup>me année)</p> </td> <td data-bbox="699 1570 1461 1697"> <p><b>décisions du jury</b>, récompenses décernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- obtention de l'UV de composition avec mention TB ou B</li> <li>- mention AB (ouvrant droit à une 3<sup>e</sup>me année avec l'accord du directeur et du professeur)</li> <li>- fin de scolarité</li> </ul> </td> </tr> </table> <p><b>Le DEM de composition se compose de 4 UV, décernées avec mention TB ou B :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ UV de composition : présentation de 2 ou 3 œuvres d'effectifs différents, composées en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup>me années</li> <li>➤ UV d'électro-acoustique : présentation d'au moins une œuvre utilisant les nouvelles technologies et note de contrôle continu. Durée : 2 ans sauf décision particulière</li> <li>➤ UV d'analyse : mémoire d'analyse sur une partition composée après 1945 (communiqué au jury 3 semaines avant l'examen)</li> </ul> <p>UV d'orchestration : orchestration d'une oeuvre pianistique pour une formation de 12 à 15 musiciens, définie 2 mois avant l'examen</p>	<p>↪ <b>Examen de fin de cycle</b> (en 2<sup>e</sup>me année)</p>	<p><b>décisions du jury</b>, récompenses décernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- obtention de l'UV de composition avec mention TB ou B</li> <li>- mention AB (ouvrant droit à une 3<sup>e</sup>me année avec l'accord du directeur et du professeur)</li> <li>- fin de scolarité</li> </ul>
<p>↪ <b>Examen de fin de cycle</b> (en 2<sup>e</sup>me année)</p>	<p><b>décisions du jury</b>, récompenses décernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- obtention de l'UV de composition avec mention TB ou B</li> <li>- mention AB (ouvrant droit à une 3<sup>e</sup>me année avec l'accord du directeur et du professeur)</li> <li>- fin de scolarité</li> </ul>		

Un étudiant qui n'aurait pas obtenu les 4 UV en 2<sup>e</sup>me année peut se voir accorder une 3<sup>e</sup>me année par le Directeur, sur avis favorable du professeur.